

# JUSTICE DIVORCEZ EN DOUCEUR!

L'avocate Anne Reiser ouvre un centre inédit. Avec pour objectif d'empêcher les divorces de tourner à la guerre d'usure. Elle tente de convaincre ses pairs de la suivre.



La moyenne des frais de justice par affaire se monte à 16?900?francs. «Les gens sont laminés par ces dépenses», constate Anne Reiser. Image: Laurence Rasti

---

**LAURE LUGON ZUGRAVU**

25.10.2014



Une balance agricole dans une étude d'avocate, la chose est incongrue. Mais si cette avocate est Anne Reiser, la spécialiste iconoclaste du droit de la famille, on peut en attendre ce commentaire: «Cette balance entourée d'une horloge nous rappelle que les membres des familles paysannes se soutiennent. Et que le temps nous est compté.» C'est donc armée de cette symbolique que la spécialiste genevoise du divorce a tenté de convaincre ses pairs, jeudi dernier, de coopérer à son projet. Car le 3 novembre prochain, elle ouvre Ichoba, un centre de régulation des conflits familiaux, une démarche inédite en Suisse.

## Un système à pulvériser

L'exposé des motifs fait l'unanimité: le droit de la famille ne tourne pas rond. Primo, les divorces traînent: en 2012 à Genève, il fallait plus de trois ans de procédure pour aboutir. Et l'an dernier, 44% des affaires familiales s'enracinaient. Secundo: la moyenne des frais de justice par affaire se monte à 16 900 francs. «Les gens sont laminés par ces dépenses», constate Anne Reiser. Tertio: les enfants deviennent otages des conflits entre ex-époux. Et il est fréquent que les mères privent les pères de leur droit de visite. Entre alors en scène le Service de la protection des mineurs (SPMi), avec pour conséquence indésirable de rigidifier les fronts: «Impuissant, le SPMi dégage souvent en touche. Bref, c'est du «loose-loose», selon celle qui

veut pulvériser ce système.

Comment? En obligeant les futurs divorcés à s'accorder avant de croiser le fer devant les tribunaux. «On réunit tous ceux qui sont des ressources ou des entraves à la solution du conflit», résume-t-elle à ses confrères. Les conjoints, bien sûr, mais éventuellement les grands-parents, les beaux-parents, les concubins, les amis. On colle à ce beau monde des conciliateurs et des experts choisis selon les cas: spécialistes de droit matrimonial ou de droit international privé, fiscalistes, notaires, psychiatres, assistants sociaux. Avec une obligation de résultat sur une durée maximale de cinq semaines. L'accord arraché sera ensuite soumis à la justice pour ratification. L'enjeu, comprenant le coût du processus, correspondra au montant estimé des frais de justice. «Quand les parties ont déposé cet enjeu pécuniaire, on démarre le chrono et ils jouent contre leur argent», résume Anne Reiser. Si un accord est trouvé, le reste de la somme mise en jeu sera réparti entre tous les participants, Ichoba et experts compris. Sans accord, le reste de l'enjeu sera restitué aux conjoints, qui le dépenseront dans le processus classique.

### **Tous gagnants**

Une opération gagnante pour les futurs divorcés, dont l'argent habituellement versé aux tribunaux servira ici à régler les honoraires des experts et à solder le conflit. Mais les avocats y trouveront-ils leur compte, eux qui font leur beurre en laissant traîner les choses? «Oui, car les avocats perdent souvent des clients qui ne peuvent plus les payer lorsque le conflit dure», répond l'avocate. Après Genève, Anne Reiser se propose d'ouvrir Ichoba à Fribourg, puis dans les autres cantons romands. Ichoba ou l'arbre qui, le premier, refleurit sur les cendres d'Hiroshima.

Créé: 25.10.2014, 15h59